

DVC 4019A (M1328). *Editio minor* É. Lhôte et JM Carbon, ericlhote@hotmail.fr, Paris-Kingston (Canada) le 7/8/2025.

Datation : ca 300-200. Usage de la koinè, mais mélange dialectal. *Oméga* et *mu* « corde à linge ». Inscription plus récente que 4018A, qui comporte un *thêta* de forme θ, caractéristique du IIIe s. *sqq.*

[ñ] πάεται (?)
τὴμ πατρώια-
[v] οὐσίαν ;

interprétation DVC

(*Le consultant*) doit-il se porter acquéreur des biens paternels ?

Cette inscription, dont le sens semble évident, n'en pose pas moins d'intéressants problèmes. τὴμ πατρώιαν οὐσίαν est écrit en attique ou en koinè, mais la forme πάεται, si elle existe, est rigoureusement impossible en ionien-attique, et, semble-t-il, caractéristique du dorien d'Épire, cf. 2028A. On ne voit qu'un moyen d'expliquer ce paradoxe : le consultant aura voulu écrire en koinè, la langue savante, mais ses connaissances sont insuffisantes pour qu'il sache qu'en attique, πέπάμαι se dit κέκτημαι. Il aura donc écrit le verbe sous sa forme dialectale, particulièrement typée, sans doute parce qu'elle renvoie à l'institution de la propriété, qui semble particulièrement bien définie en Épire, au témoignage même de nos inscriptions. Il n'empêche que la lecture πάεται ne va pas de soi : un vide inexpliqué sépare le *pi* et l'*alpha*, et l'*epsilon* est de lecture incertaine. De plus, on attend en dorien une contraction αε > ḥ, Lejeune, *Phonétique* p. 264. Si toutefois on ignore ces difficultés, la forme s'analyse comme un subjonctif à voyelle brève, πά-ε-ται = att. κτᾶται (subj.), cf. 2028A avec ἐπιπάμαι < *ἐπι-πά-ο-μαι.

Le sens est en tout cas satisfaisant : il peut s'agir d'une affaire d'héritage, avec un actif et un passif, et peut-être de lourdes charges sur l'actif, ce qui fait que le consultant hésite à accepter l'héritage. Noter Lysias 24, 11 κτάομαι οὐσίαν « acquérir un patrimoine, un héritage ». Cf. aussi *I. Ephesos* 4 lignes 55-64 : dans cette loi sur les dettes, datée de 297/6, il est question justement de dettes héritées.

Il est peut-être aussi question d'un héritage paternel dans 1524-1525, mais les problèmes posés par cette lamelle restent pour l'instant insolubles.